

Loi sur l'énergie : OUI

Le 29 novembre, la population neuchâteloise sera appelée à voter sur la loi sur l'énergie. Ayant reçu le prix solaire suisse, cette loi prévoit des mesures de lutte contre les énergies fossiles par des mesures locales, telles que par exemple la pose de capteur solaire sur les nouvelles construction.

A l'heure où le réchauffement de la planète prend des proportions toujours plus inquiétantes, il devenu urgent d'agir.

Cette loi va d'ailleurs haut de là du clivage politique « gauche-droite ». Ainsi, outre les Verts, les Socialistes, le Parti ouvrier et populaire et SolidaritéS, certains milieux économiques, à l'instar d'Ecologie libérale, sont aussi sensibles aux économies énergétiques et financières potentielles. Ainsi, si l'on songe à l'augmentation programmée des prix des énergies dans les années à venir, l'assainissement énergétique des bâtiments devient particulièrement intéressant. En Ville du Locle, par exemple, nous avons pu constater que des mesures, telles que le remplacement des fenêtres, l'optimisation de l'isolation ou le remplacement des chaudières ont permis de réduire, en moyenne, de plus de 40% les charges des locataires!

Certains milieux rétorquent que les investissements liés à l'assainissement des bâtiments devront être reportés sur les loyers. En vérité, non seulement ces investissements peuvent bénéficier de subventions importantes, mais ils peuvent être déduits fiscalement. De plus, la différence, amortie sur plusieurs années, ne peuvent être reportés entièrement sur les loyers. Le ratio est donc particulièrement intéressant.

Pour ces diverses raisons, je vous encourage par conséquent à voter « **OUI à la loi sur l'Energie** » le 29 novembre. Il en va du développement durable et de l'avenir des générations futures.



En prime, un petit buzz transmis par Fabien Fivaz : Vidéo